

Le Prix départemental de la chanson change de nom et devient « Tremplin #77 »

Le Département de Seine-et-Marne lance la 3^e édition du Prix départemental de la chanson, rebaptisé « Tremplin #77 », en partenariat avec la Sacem, le RIF (réseau des musiques actuelles en Île-de-France), le collectif Scènes 77 et Act'art. L'objectif de ce prix reste le même : encourager la création musicale actuelle des jeunes artistes seine-et-marnais.

Depuis la création de ce prix en 2018, 155 groupes et artistes ont répondu à l'appel à candidature et la lauréate de la première édition (Lea Ly, anciennement Chrystal) a signé dans un label. Fort de ce bilan très positif, le Département a décidé de poursuivre cette démarche.

Cette année, les candidats, résidant ou travaillant en Seine-et-Marne, **peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au 20 mars en proposant un à trois enregistrements**. Leurs créations doivent respecter trois critères : être inédites, francophones et faire partie du domaine des musiques actuelles.

Huit groupes ou artistes seront alors présélectionnés. **Le 13 juin, ils se produiront à l'Empreinte, scène de musiques actuelles, à Savigny-le-Temple**, devant un jury de professionnels, présidée par Véronique Veau, Conseillère départementale du canton de Saint-Fargeau-Ponthierry.

A l'issue, trois lauréats seront choisis et se verront décerner une récompense lors de la soirée de remise des prix en fin d'année à l'Atalante à Mitry-Mory : le 1^{er} Prix en partenariat avec la Sacem (4000 € d'accompagnement artistique et une première partie de concert), le 2^e Prix mention spéciale pour le texte (2 000 € d'accompagnement artistique) et le 3^e Prix mention spéciale pour l'interprétation scénique (2 000 € d'accompagnement artistique).



Grâce à ce Prix, le Département a pu nouer des liens forts avec le réseau des musiques actuelles Île-de-France (RIF), le Collectif Scène 77, la Sacem, et Act'art, qui ont co-construit ce projet, apporté leur expertise et leur réseau et contribué à son succès.

Grâce à ces partenaires, les artistes ou groupes lauréats bénéficient d'un accompagnement artistique adapté pour se professionnaliser.

Les collégiens jurés du « Prix coup de cœur »

Cette année encore, les collégiens seront associés et désigneront leur « Prix coup de Cœur » parmi les 8 chansons en compétition. A la clé pour le lauréat : 2000 € d'accompagnement artistique. Cette participation vise à les sensibiliser à l'expression musicale et, plus largement, à leur faire découvrir la création, les métiers de la chanson, les enjeux culturels et économiques des musiques actuelles, etc...

Pour les enseignants, ce concours est l'occasion de développer différentes activités autour de la création artistique : débats, recherches, ateliers d'écriture avec les lauréats, rencontres avec les artistes, découvertes de l'univers des musiques actuelles, animations de blogs, réalisations d'interviews radiophoniques.

Toutes les informations sur le prix Tremplin #77 (conditions de participation, dates, étapes, etc.) sont disponibles sur le site Internet du Département : www.seine-et-marne.fr.

Étapes clés à retenir :

- Du 13 janvier au 20 mars : inscriptions en ligne
- 13 juin : auditions de huit groupes ou artistes par un jury de professionnels à l'Empreinte, à Savigny-le-Temple
- De septembre à novembre : vote des collégiens pour le Prix coup de cœur des collégiens
- Fin 2020 : remise des prix suivie d'un concert à l'Atalante à Mitry-Mory

Contacts presse :

Luce Margonty – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / luce.margonty@departement77.fr

Guillaume Tallon – 01 64 14 70 85 / 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr